Tabled by
Hon. Mr. Mackler
June 14, 2000

NEW BRUNSWICK'S FIRST ANNUAL REPORT TO THE F/P/T COUNCIL ON SOCIAL POLICY RENEWAL: Implementation of commitments to mobility made in the Social Union Framework Agreement. June 2000

1. INTRODUCTION

This is New Brunswick's first annual report to the Federal, Provincial, and Territorial Council on Social Policy Renewal, with respect to the implementation of the mobility commitments made in the Social Union Framework Agreement. This report outlines the process being used in the Province to insure that New Brunswick meets these commitments. The process will be completed in the fall of 2000 so that the next annual report will include the complete results of the review.

2. BACKGROUND:

All First Ministers, except Quebec's Premier, signed the Social Union Framework Agreement on February 4, 1999. This Agreement provides a framework for the two orders of government to collaborate on improving social programs for Canadians.

The Agreement includes three specific commitments on mobility, made in recognition that Canadians are free to move anywhere in Canada. The first commitment is that governments agreed not to create any new barriers to mobility in new social policy initiatives, the second is to eliminate in three years any residency based policies that constrain access to post-secondary education, training, health and social services and social assistance. The third commitment is to ensure by July 1, 2001 full compliance with the mobility provisions of the Agreement on Internal Trade.

Each government also agreed to report annually to the Federal/Provincial/Territorial Ministerial Council on Social Policy Renewal to identify any residency-based barriers associated with post-secondary education, training, health and social services and social assistance deemed to be unreasonable and on the plans to eliminate them.

These commitments are outlined in section 2 of the Agreement:

> **"Mobility within Canada**
>
> All governments believe that the freedom of movement of Canadians to pursue opportunities anywhere in Canada in an essential element of Canadian citizenship.
>
> Governments will ensure that no new barriers to mobility are created in new social policy initiatives.

Governments will eliminate, within three years, any residency-based policies or practices which constrain access to post-secondary education, training, health and social services and social assistance unless they can be demonstrated to be reasonable and consistent with the principles of the Social Union Framework.

Accordingly, sector Ministers will submit annual reports to the Ministerial Council identifying residency-based barriers to access and providing action plans to eliminate them.

Governments are also committed to ensure, by July 1, 2001, full compliance with the mobility provisions of the Agreement on Internal Trade by all entities subject to those provisions, including the requirements for mutual recognition of occupational qualifications and for eliminating residency requirements for access to employment opportunities."

As a signatory to the Social Union framework Agreement New Brunswick is committed to its implementation and to the principles outlined in the Agreement:

"Principles

Canada's social union should reflect and give expression to the fundamental values of Canadians – equality, respect for diversity, fairness, individual dignity and responsibility, and mutual aid and our responsibilities for one another.

Within their respective constitutional jurisdictions and powers, governments commit to the following principles:

All Canadians are equal

- Treat all Canadians with fairness and equity
- Promote equality of opportunity for all Canadians
- Respect the equality, rights and dignity of all Canadian women and men and their diverse needs

Meeting the needs of Canadians

- Ensure access for all Canadians, wherever they live or move in Canada, to essential social programs and services of reasonably comparable quality
- Provide appropriate assistance to those in need
- Respect the principles of Medicare: comprehensiveness, universality, portability, public administration and accessibility
- Promote the full and active participation of all Canadians in Canada's social and economic life
- Work in partnership with individuals, families, communities, voluntary organizations, business and labour, and ensure appropriate opportunities for Canadians to have meaningful input into social policies and programs

Sustaining social programs and services

- Ensure adequate, affordable, stable and sustainable funding for social programs."

3. STATUS OF SUFA IMPLEMENTATION IN NEW BRUNSWICK

As already noted, the Agreement was negotiated with the intent of improving the collaboration and partnership between provinces, territories and the federal government with the objective of improving social programs for all Canadians. With that objective in mind New Brunswick is committed to the full and effective implementation of the Agreement in order to improve social programs for the people of this Province.

The following developments in New Brunswick relate fully or in part to the Province's efforts to meet the commitments of the SUFA Agreement.

3.1 Restructuring of Departmental Responsibilities

Since the signing of the Agreement one year ago, the new government of New Brunswick has undertaken a major re-organization of the structure of government and related departmental responsibilities. The new Government conducted an extensive program and service review of government services with a view towards ensuring an integrated and focussed approach to the delivery of priority government programs.

Part of the restructuring included the creation of the Department of Family and Community Services that integrates programs for families, children and communities. Integrating the related social services within this one department is as an important step in focussing New Brunswick's efforts with respect to identifying and delivering quality social programming in keeping with the spirit of the Agreement. This focussed effort will also aid the Province's efforts to undertake these services in a more co-ordinated and comprehensive manner.

3.2 Cabinet Committee on Social Progress

A significant development in New Brunswick associated with the SUFA is the creation of a new special Cabinet Committee on Social Progress. This Committee, comprised of the Cabinet Ministers responsible or associated with social programming in New Brunswick, was formed to ensure a more strategic and comprehensive approach to the social policy issues of the province.

3.3 Corporate Policy and Planning

In addition to the above, the new government has established two interdepartmental committees of officials on social policy. These two committees have been formed to, in part co-ordinate the implementation of the Social Union Framework Agreement. One of these is a Committee of Deputies on Social Policy co-chaired by the Secretary to Cabinet and the Deputy Minister of Intergovernmental Affairs. The second committee, a group of senior officials representing all the departments implicated by the Agreement, reports to this Deputies Committee. These committees now function as an effective forum for departments to discuss the Social Union Framework Agreement and its implementation. As well it is an opportunity for departments to compare how the Agreement is being implemented across all sectors of government.

3.4 Ministerial Representation on Council on Social Policy Renewal

In recognition of the significance of the role of the Council on Social Policy Renewal with respect to SUFA implementation, the new government has appointed The Minister for Family and Community Services, the Honourable Percy Mockler, as New Brunswick's representative to the Council. As a senior Cabinet Minister responsible for integrating social policy development and delivery across provincial departments, New Brunswick's ability to make effective representation to the Council will be enhanced.

3.5 New Brunswick Action Plan to implement mobility commitments in SUFA, and Status of Results

In addition to the restructuring of government efforts noted above, the province has initiated an Action Plan intended to meet its commitments to mobility included in the Agreement. While the implementation of this action plan is in its early stages, it is designed to ensure a comprehensive approach to meeting the province's commitments under the Agreement and in working with the other involved governments in this effort. Implementation of the action plan will be undertaken within the framework of the structural changes to government as identified above.

With respect to mobility requirements, under the action plan departments have been given the responsibility to review all the social programs they deliver and to identify any residency-based requirements associated with those programs. To date, results of a preliminary analysis have not identified any residency requirements that are in contravention of the Social Union Framework Agreement. The results of this work by departments will be reviewed by the committee of Deputies on Social Policy with a report referred subsequently to Ministers.

In New Brunswick the commitment to ensure compliance with the mobility provisions of the Agreement on Internal Trade is an extensive effort that is being co-ordinated by the Department of Training and Employment Development in conjunction with the Forum of Labour Market Ministers.

Next year's report to the Council will include the results of the complete review of the programs affected by the mobility commitment included in the Social Union Framework Agreement as well as other issues to be addressed under the action plan.

4. STATUS REPORT SUMMARY

New Brunswick is an active partner in the Council of Social Policy Renewal and fully supports the principles and objectives of the Social Union Framework Agreement Agreement. The structural changes and activities of the Province of New Brunswick are specifically intended to result in a more co-ordinated approach to the delivery of social programs for our residents and to assist in meeting the Province's commitments under the SUFA Agreement. These changes will also improve the co-ordination of the Province's relationship with the federal government with respect to the goal of all governments to improve social progress for all Canadians.

PREMIER RAPPORT ANNUEL DU NOUVEAU-BRUNSWICK SOUMIS AU CONSEIL FÉDÉRAL-PROVINCIAL-TERRITORIAL SUR LA REFONTE DES POLITIQUES SOCIALES
Mise en oeuvre des engagements relatifs à la mobilité énoncés dans l'entente-cadre sur l'union sociale.
Juin 000

1. INTRODUCTION

Le présent document est le premier rapport annuel soumis au Conseil fédéral-provincial-territorial sur la refonte des politiques sociales concernant la mise en oeuvre des engagements relatifs à la mobilité énoncés dans l'entente-cadre sur l'union sociale. Ce rapport explique la démarche suivie par le gouvernement provincial afin que le Nouveau-Brunswick respecte ces engagements. La démarche sera achevée à l'automne 2000. Le prochain rapport annuel comprendra donc tous les résultats de l'examen.

2. CONTEXTE

Tous les premiers ministres des provinces, sauf le premier ministre du Québec, ont signé l'entente-cadre sur l'union sociale le 4 février 1999. Cette entente constitue le mécanisme par lequel les deux ordres de gouvernement collaborent à l'amélioration des programmes sociaux pour les Canadiens.

L'entente énonce trois engagements précis sur la mobilité, qui ont été pris parce qu'il est reconnu que les Canadiens ont la liberté de mouvement n'importe où au Canada. Les gouvernements ont convenu premièrement de s'assurer que les nouvelles initiatives en matière de politique sociale ne créent aucun nouvel obstacle à la mobilité; deuxièmement, d'éliminer d'ici trois ans, toutes les politiques fondées sur des critères de résidence qui restreignent l'accès à l'éducation postsecondaire, à la formation professionnelle, à la santé, aux services sociaux et à l'aide sociale; troisièmement, d'assurer, d'ici le 1er juillet 2000, le respect intégral des dispositions de mobilité de l'Accord sur le commerce extérieur.

Chaque gouvernement a aussi accepté de soumettre au Conseil ministériel fédéral-provincial-territorial sur la refonte des politiques sociales des rapports annuels inventoriant les barrières à l'accessibilité fondées sur la résidence qui sont liées à l'éducation postsecondaire, à la formation professionnelle, à la santé et aux services sociaux et à l'aide sociale jugés déraisonnables et de proposer des plans pour éliminer ces barrières.

Ces engagements sont énoncés dans la partie 2 de l'entente:

> **« La mobilité partout au Canada »**
>
> Tous les gouvernements estiment que la liberté de mouvement, qui permet aux Canadiens d'aller profiter de perspectives favorables n'importe où au Canada, est un élément essentiel de la citoyenneté canadienne.
>
> Les gouvernements s'assureront que les nouvelles initiatives en matière de politique sociale ne créent aucun nouvel obstacle à la mobilité.
>
> Les gouvernements élimineront, d'ici trois ans, toutes les politiques ou pratiques fondées sur des critères de résidence qui restreignent l'accès à l'éducation postsecondaire, à la formation professionnelle, à la santé, aux services sociaux et à l'aide sociale à moins qu'on puisse faire la preuve que ces politiques ou pratiques sont raisonnables et qu'elles respectent les principes de l'entente-cadre sur l'union sociale.
>
> Par conséquent, les ministres sectoriels soumettront des rapports annuels au Conseil ministériel inventoriant les barrières à l'accessibilité fondées sur la résidence et proposant des plans d'action pour éliminer ces barrières.
>
> Les gouvernements s'engagent également à assurer, d'ici le 1er juillet 2001, le respect intégral des dispositions en matière de mobilité de l'Accord sur le commerce intérieur par toutes les entités assujetties à ces dispositions, et notamment des conditions visant la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles et l'élimination des conditions de résidence qui limitent l'accès aux perspectives d'emploi.

En tant que signataire de l'entente-cadre sur l'union sociale, le Nouveau-Brunswick s'engage à assurer la mise en oeuvre et le respect des principes de l'entente :

> **« Principes**
>
> L'union sociale doit traduire les valeurs fondamentales des Canadiens – égalité, respect de la diversité, équité, dignité de l'être humain, responsabilité individuelle, de même que notre solidarité et nos responsabilités les uns envers les autres
>
> Aussi, dans le respect de leurs compétences et pouvoirs constitutionnels respectifs, les gouvernements s'engagent à adopter les principes suivants :

Tous les Canadiens sont égaux

- Traiter tous les Canadiens avec justice et équité
- Promouvoir l'égalité des chances pour tous les Canadiens
- Respecter l'égalité, les droits et la dignité de tous les Canadiens et Canadiennes, ainsi que leurs différents besoins

Répondre aux besoins des Canadiens

- Assurer à tous les Canadiens, peu importe où ils vivent ou se déplacent au Canada, l'accès à des programmes et services sociaux essentiels qui soient de qualité sensiblement comparable
- Offrir à ceux qui sont dans le besoin une aide appropriée
- Respecter les principes de l'assurance-maladie : intégralité, universalité, transférabilité, gestion publique et accessibilité
- Favoriser la pleine et active participation de tous les Canadiens à la vie sociale et économique du pays
- Travailler en partenariat avec les individus, les familles, les collectivités, les organismes bénévoles, les entreprises et les syndicats, et assurer aux Canadiens la possibilité de contribuer significativement au développement des politiques et programmes sociaux

Maintenir les programmes et les services sociaux

- Faire en sorte que les programmes sociaux bénéficient d'un financement suffisant, abordable, stable et durable

3. ÉTAT DE LA MISE EN OEUVRE AU NOUVEAU-BRUNSWICK

Comme il a déjà été indiqué, l'entente a été négociée afin d'accroître la collaboration et les partenariats entre les provinces, les territoires et le gouvernement fédéral en vue d'améliorer les programmes sociaux pour tous les Canadiens. Conformément à cet objectif, le gouvernement du Nouveau-Brunswick s'engage à assurer la mise en oeuvre efficace et intégrale de l'entente afin d'améliorer les programmes sociaux pour la population de la province.

Les démarches suivantes concernent entièrement ou partiellement les efforts de la province du Nouveau-Brunswick afin de respecter les engagements de l'ENTENTE-CADRE sur l'union sociale.

3.1 Restructuration des responsabilités des ministères

Depuis la signature de l'entente il y a un an, le nouveau gouvernement du Nouveau-Brunswick a entrepris une réorganisation des structures gouvernementales et des responsabilités des ministères connexes. Le nouveau gouvernement a effectué un examen exhaustif des programmes et services du gouvernement afin d'assurer l'application d'une méthode intégrée et concentrée pour la prestation des programmes prioritaires du gouvernement.

Dans le cadre de la restructuration, le gouvernement a créé le ministère des Services familiaux et communautaires qui regroupe les programmes destinés aux familles, aux enfants et aux collectivités. L'intégration des services sociaux connexes est une étape importante pour orienter les efforts du Nouveau-Brunswick vers la définition et la prestation de programmes sociaux de qualité qui sont conformes à l'esprit de l'entente. Ces efforts concentrés aideront aussi la province dans ses démarches pour offrir des services selon une méthode mieux coordonnée et plus globale.

3.2 Comité du cabinet sur le progrès social

La création d'un nouveau comité du cabinet sur le progrès social est une mesure importante qui a été prise relativement à l'entente-cadre sur l'union sociale. Ce comité, composé de ministres du cabinet responsables des programmes sociaux ou qui ont un lien avec ces programmes au Nouveau-Brunswick, a été créé pour assurer une approche plus stratégique et plus exhaustive en matière de politique sociale dans la province.

3.3 Planification et politiques générales

En plus du comité susmentionné, le nouveau gouvernement a établi deux comités interministériels sur la politique sociale qui sont composés de fonctionnaires. Ces deux comités ont été créés en partie pour coordonner la mise en oeuvre de l'entente-cadre sur l'union sociale. Un de ces comités est le Comité des sous-ministres sur la politique sociale coprésidé par le secrétaire du cabinet et le sous-ministre des Affaires intergouvernementales. Le deuxième est un groupe de hauts fonctionnaires représentant tous les ministères touchés par l'entente, qui fait rapport à ce comité de sous-ministres. Ces comités sont maintenant un mécanisme efficace permettant aux ministères de discuter de l'entente-cadre sur l'union sociale et de sa mise en oeuvre. Ce mécanisme donne aussi aux ministères l'occasion de comparer la mise en oeuvre de l'entente entre tous les secteurs du gouvernement.

3.4 Représentation ministérielle au Conseil sur la refonte des politiques sociales

Conscient de l'importance du rôle du Conseil sur la refonte des politiques sociales relativement à la mise en oeuvre de l'entente-cadre sur l'union sociale, le nouveau gouvernement a nommé le ministre des Services familiaux et communautaires, M. Percy Mockler, représentant du Nouveau-Brunswick au Conseil. Comme ministre du cabinet responsable de l'intégration de l'élaboration des politiques sociales et de leur diffusion entre les ministères provinciaux, M. Mockler apportera une contribution significative au Conseil.

3.5 Plan d'action du Nouveau-Brunswick pour la mise en oeuvre des engagements relatifs à la mobilité et état des résultats

En plus de la restructuration des ministères susmentionnée, le gouvernement a lancé un plan d'action pour assurer le respect de ses engagements relatifs à la mobilité qui sont énoncés dans l'entente. Même si ce plan d'action est aux premières étapes de la mise en œuvre, il vise à garantir l'application d'une méthode globale pour respecter les engagements pris par le gouvernement provincial dans l'entente et à permettre de collaborer avec les gouvernements participant à ces efforts.

Quant aux critères concernant la mobilité, dans le cadre du plan d'action, les ministères se sont vus confier la responsabilité de réexaminer tous les programmes sociaux qu'ils offrent et de cerner tous les critères fondés sur la résidence liés à ces programmes. À ce jour, les résultats d'une analyse préliminaire n'ont pas fait ressortir de critères fondés sur la résidence qui contreviennent à l'entente-cadre sur l'union sociale. Les résultats du travail effectué par les ministères seront examinés par le comité des sous-ministres sur la politique sociale et un rapport sera soumis par la suite aux ministres.

Au Nouveau-Brunswick, l'engagement à assurer le respect des dispositions sur la mobilité de l'Accord sur le commerce intérieur est un effort important coordonné par le ministère de la Formation et du Développement de l'emploi parallèlement au Forum des ministres du marché du travail.

Le rapport qui sera soumis au Conseil l'an prochain présentera les résultats de l'examen complet des programmes touchés par l'engagement en matière de mobilité énoncé dans l'entente-cadre sur l'union sociale ainsi que d'autres points à prendre en compte dans le plan d'action.

4. RAPPORT D'ÉTAPE SOMMAIRE

Le Nouveau-Brunswick est un partenaire actif du Conseil sur la refonte des politiques sociales et appuie entièrement les principes et les objets de l'entente-cadre sur l'union sociale. Les changements et activités au niveau des structures au Nouveau-Brunswick visent précisément à assurer une approche mieux coordonnée en matière de prestation des programmes sociaux pour nos résidents et à contribuer au respect des engagements pris par la province dans le cadre de l'entente-cadre sur l'union sociale. Ces changements amélioreront la coordination des relations entre la province et le gouvernement fédéral relativement à l'objectif de tous les gouvernements qui est d'améliorer le progrès social pour tous les Canadiens.